



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2023

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (09) :

Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, DUC Pierre, GENTAS Dominique, CHEVASSUS Patrice, GRILLOT Isabelle, MOUREZ Jean Christophe, DANJEAN Pierre (à partir de 19h30).

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (2) : Mme JEANDOT Julie, M. DUPAS Jean-Pierre,

Pouvoir : ()

Votants : 08 ou 09 selon les dossiers

Secrétaires de séance : Mr GENTAS Dominique

Début de séance : 18 h 30

*Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 6 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des élus, Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre des délibérations.

1° Demande de subventions au Département et à l'Agence de l'eau.

Projet : Création d'une réserve d'eau potable de 30 m³.

M le Maire, présente en détail les devis ainsi que les possibles aides du Département (taux allant de 5 à 20% du coût hors taxe des travaux).

La demande de subvention auprès du Département est soumise au vote : la décision est adoptée à l'unanimité. Vote : 8 pour.

L'agence de l'eau propose des aides d'un taux maximum de 60%, si aucune autre subvention n'est perçue par le demandeur...

Le Conseil adopte à l'unanimité la demande d'aide auprès de l'agence de l'eau. Vote 8 pour.

2° Taxe d'aménagement (urbanisme).

Pour rappel, dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) le terrain communal situé au Chaumois Boivin, à proximité du "téléphérique-à-lait », serait susceptible d'accueillir deux parcelles constructibles, d'environ 10 ares chacune. Une demande de devis pour bornage a été réalisée auprès d'un géomètre.

Le Conseil délibère sur la mise en place d'une taxe d'aménagement : Celle-ci est valide pour une durée de 3 ans, ses produits doivent uniquement être investis dans des travaux de biens publics (par exemple le logement de la maison communale du Chaumois...).

Elle s'appliquerait sur toutes les nouvelles constructions à compter du premier janvier 2024.

Après avoir étudié le calcul des taxes liées à l'urbanisme habituellement appliquées dans les communes alentours, le Conseil passe au vote et l'adopte à l'unanimité. Vote : 8 pour
Son taux se situe entre 1 et 5% par mètre carré, avec une moyenne de 2%.
Le CM décide de fixer son taux à 2,25% sans dégrèvement par mètre carré.
Est soumis au vote la possibilité de dégrèver les annexes (abris de jardin...) : exonération adoptée à l'unanimité. Vote : 6 pour, 2 abstentions.

3° PLUI : création d'une commission.

La Communauté de communes Bresse Haute Seille propose d'impliquer l'ensemble des élus, via 4 groupes géographiques : plaine, Revermont, plateau, bord de Seille.

M le Maire suggère la création d'une commission « urbanisme ».

Les volontaires sont : Mr Besançon L., Mr Duc P. et Mr Mourez J-C.

4° Tarif déneigement 2023-2024.

L'entreprise Saussard basée à Arlay propose une prestation déneigement et un salage éventuel pour la somme de 174 euros par passage (sel compris).

La proposition est acceptée à l'unanimité. Vote : 9 pour.

Questions diverses.

-Repas des aînés.

Rappel des années précédentes : colis à domicile en 2020 et 2021, restaurant en 2022.

Il est proposé aux personnes qui le souhaiteraient de covoiter au départ de la place du village.

Le 03 décembre ou le 10 décembre, au restaurant le Victorien ou Chez Fabio...à VOITEUR.

-Sapin de Noël.

L'électricien viendra le 13 décembre pour installer les décorations.

Mr Mourez évoque la possibilité d'améliorer la décoration de la place, avec des constructions simples, dans la thématique de Noël.

Fin de séance : 20h30.

Mr GENTAS Dominique

Secrétaire



Mr BESANÇON Laurent

Maire

